

mairie@douvres.fr



De: Enquête PLU
Envoyé: samedi 6 décembre 2025 13:44
À: mairie@douvres.fr
Objet: TR: Question relative à la parcelle cadastrale 2549 anciennement 1726
Pièces jointes: RE: question suite présentation PLU

Bonjour,

Pourriez vous insérer cette demande dans le registre de l'enquête ainsi que sur le site internet ?

Merci beaucoup par avance,

Bien cordialement

Catherine Brun

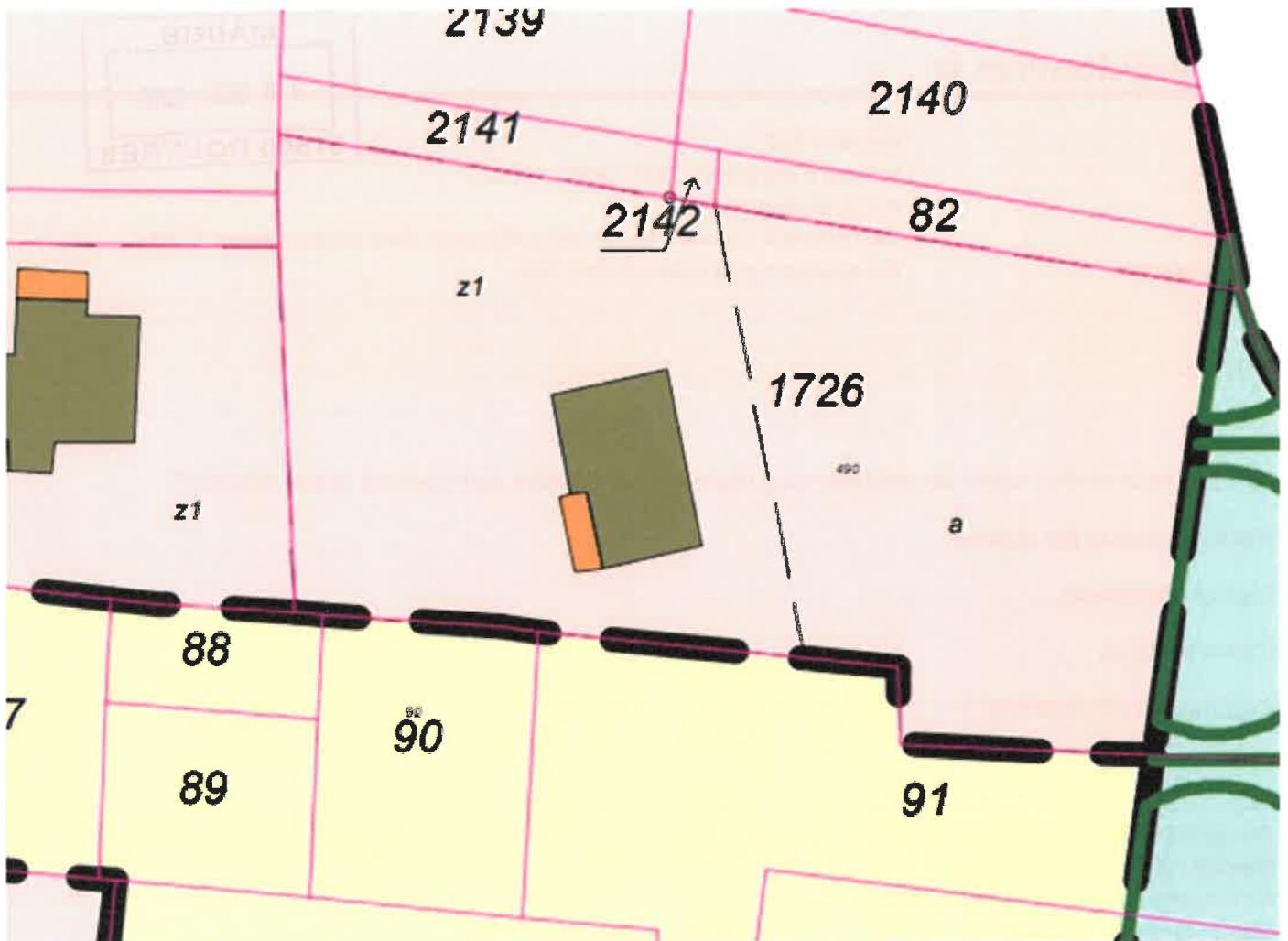
Commissaire Enquêtrice

De : guielo@free.fr <guielo@free.fr>
Envoyé : jeudi 4 décembre 2025 18:17
À : Enquête PLU <enquete.plu@douvres.fr>
Objet : Question relative à la parcelle cadastrale 2549 anciennement 1726

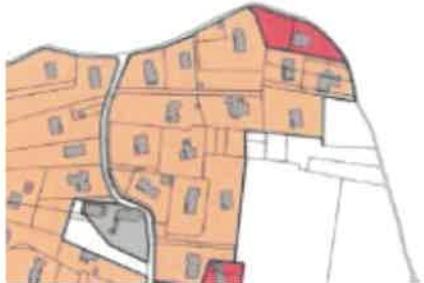
Bonjour, mon présent message fait suite à un échange avec la mairie de Douvres en mai 2025 (joint en pj).

Je m'interroge sur la limite de zone cadastrale au-dessus de ma maison :

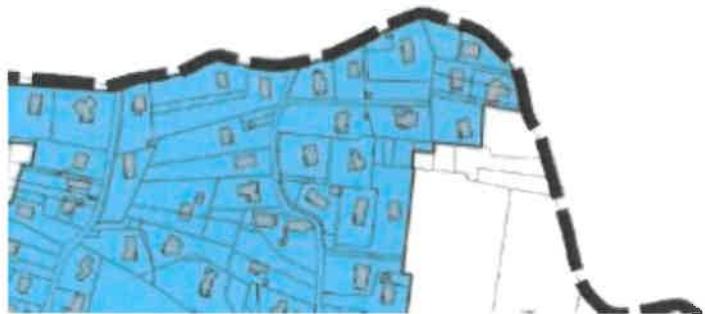
Situation actuelle (PLU de 2009, extrait du document accessible sur le site internet de Douvres) : ma parcelle est référencée 1726, elle correspond à une zone Ub jusqu'à la forêt en zone Np. La parcelle d'à côté 91 est elle en zone 2AUb.



Dans le document 'Rapport de présentation Tome 1 – Diagnostic socio économique et paysager' en p30 et 31, constitutif du nouveau PLU, cette parcelle 1726 est présentée avec une limite au-dessus de la maison qui ne correspond pas au PLU de 2009 : La ligne qui sépare les surfaces colorées de la surface blanche au-dessus ne correspond ni à une limite cadastrale, ni à une zone du précédent PLU. Les différentes figures présentent une situation avant le nouveau PLU.



: par typologie, en 2021



Demande N°1 : correction de ces documents

Dans l'échange avec la mairie en pj, la mairie communique le 'plan n°1' représentatif de la situation actuelle PLU 2009 qui montre une zone 2AUb chevauchant une partie de la maison et la piscine :



Cette zone 2AUb n'existe pas sur le PLU de 2009, seule la parcelle 91 est 2AUb.

Nota 1 : la parcelle 1726 a été divisée en 2549 et 2550 suite à division parcellaire avec mon voisin

Nota 2 : Je ne vois pas comment il est possible que ma piscine et une partie de ma maison soit construite sur une zone 2AUb dite ‘Urbanisable à long terme’.

Dans la proposition de nouveau PLU, la parcelle 2549 (anciennement 1726) voit sa surface en zone Ub diminuer par rapport au PLU de 2009 au-dessus de la maison, la ligne séparant le Ub du N ne correspondant à aucune limite cadastrale.



La mairie justifie dans l'échange en pj ce changement Ub vers N du fait que la zone 2AUb (qui n'existe pas) n'a pas fait l'objet de projet donc redevient N.

Demande N°2 : conserver dans le nouveau PLU la même limite de zone N que dans l'ancien PLU.

Je suis à votre disposition pour tout complément que vous jugerez nécessaire.

BAGLAN Guillaume
490 chemin de reilleux
01500 DOUVRES



2139

Plan Xmap

2141

2142

2140

2550 82

U6

2549

24U3

NP

490 490

de

89

88

90

90

91

5m